

DELIBERATION N°06/2025

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 13 mars 2025

**Contribution 2025 aux frais de fonctionnement du réseau – Lycée international de Londres
Winston Churchill**

Le conseil d'administration

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération CA n° 09/2023 du 14 mars 2023 relative aux modalités de participation financière des établissements homologués aux frais de fonctionnement du réseau ;

Vu l'accord de partenariat entre l'AEFE et le Lycée international de Londres Winston Churchill en date du 14 avril 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise la directrice générale à fixer exceptionnellement la participation au fonctionnement du réseau du lycée international de Londres Winston Churchill, pour l'année 2025, à 0,5% au lieu des 2% de ses recettes annuelles de scolarité perçues dans les niveaux homologués comme indiqué dans son accord de partenariat.

Nombre de votants : 32

Pour : 21

Contre : 10

Abstention : 1

Fait à Paris, le 13 mars 2025

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE

Document signé le 14 mars 2025

Cyrille PIERRE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne 175014 Paris Tel.: 33 (0)1 53 69 30 90 | Fax : 33 (0)1 53 69 31 99 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 44015 Nantes | Tel.: 33 (0)2 51 77 29 03 | Fax : 33 (0)2 51 77 29 05 | www.aefe.fr